



**Strasbourg, le mercredi 15 janvier 2025 de 17h00 à 18h45**

**Commission Consultative et de Suivi de la Charte (CCSC)relative aux  
Antennes Relais de Téléphonie Mobile –  
sur le territoire de l' Eurométropole de STRASBOURG**

**Intervention de:** M. Carl HEIMANSON, Référent Alsace RNI –  
Pour l'ARS GRAND-EST / DT67-VSSE et DT68-VSSE

**Présentation:** Consultation publique de l'avis de l'Anses de septembre 2024 « Radiofréquences et Cancers

## Introduction

Depuis plusieurs années, l'Anses est mobilisée afin de suivre l'évolution des recherches scientifiques qui s'intéressent aux effets éventuels sur la santé de l'exposition aux champs électromagnétiques.

Les développements technologiques, notamment dans le domaine des télécommunications sans-fil, stimulent en particulier cet effort de recherche.

Hormis l'effet d'échauffement, l'exposition aux radiofréquences est-elle susceptible de provoquer des effets sur la santé, à plus ou moins long terme ?

## Plan de la présentation

- 1 – Rappels historiques des 1ers avis de l'Anses (2003 - 2024)**
- 2 - Résultats de nombreux travaux épidémiologiques variables (quantité d'informations)**
- 3 – Conclusion et synthèse de l'ensemble de ces nombreuses études épidémiologiques**
- 4 – Une journée d'échanges suite à la consultation publique du rapport d'expertise**
- 5 – débat et questions**



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## 1 – Rappels historiques des 1ers avis de l'Anses (2003 à 2024)



En 2003, l'Afssat (aujourd'hui devenue l'Anses) a émis son 1<sup>er</sup> avis sur les données scientifiques qui ne révélaient aucun risque pour la santé lié aux stations de base de la téléphonie mobile et qui ne modifiaient pas les conclusions du rapport Zmirou de 2001.

En 2009, son 2<sup>ème</sup> avis mettait en évidence l'existence d'effets de radiofréquences sur des fonctions cellulaires, rapporté par une dizaine d'études expérimentales considérées comme incontestables, mais à des niveaux pour la plupart thermique (environ 10 W/Kg), pour d'autres plus faibles (2 W/kg).

En mai 2011, le CIRC de l'OMS a classé les champs électromagnétiques radiofréquences comme « peut-être cancérogènes pour l'homme (Groupe 2B), sur la base d'un risque accru de gliome, un type de cancer malin du cerveau, associé à l'utilisation du téléphone sans fil.

En 2013, avant d'entreprendre une évaluation du niveau de preuve de la cancéroginicité de l'exposition aux champs électromagnétiques radiofréquences, l'Anses a estimé nécessaire d'attendre la disponibilité de nouvelles connaissances scientifiques publiées depuis sa précédente évaluation.

## 1 – Rappels historiques des 1ers avis de l'Anses (2003 à 2024)

En 2016, plusieurs études scientifiques d'importance chez l'enfant ont été publiées, portant à la fois sur la recherche de mécanismes biologiques, notamment chez l'animal, impliquant les champs électromagnétiques dans le développement du cancer, et sur la recherche d'associations statistiques entre par exemple l'usage du téléphone mobile et le développement de tumeurs cérébrales.

C'est pourquoi, la direction générale de la santé (DGS) a saisi l'Anses pour, dans un premier temps, fournir une note d'analyse des résultats préliminaires publiés par le National Toxicology Program (NTP) sur les effets cancérogènes de l'exposition de rats aux champs électromagnétiques radiofréquences et dans un deuxième temps, indiquer si ces derniers étaient susceptibles de faire évoluer le classement des radiofréquences établi en 2011 par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) dans la catégorie 2B, c'est-à-dire « potentiellement cancérogène pour l'Homme » (IARC 2013).

## 1 – Rappels historiques des 1ers avis de l'Anses (2003 à 2024)

En 2018, l'Anses relevait qu'à court et à moyen termes, c'est l'interrogation posée par les personnes qui se déclaraient électro-hypersensibles. Fin 2018, le National Toxicology Program américain (NTP) publiait les rapports finaux de l'étude de très grande envergure conduite à Chicago, pendant près de 10 années, sur la cancérogénicité de l'exposition aux radiofréquences sur des rats et souris (NTPa et b) ; certaines études épidémiologiques (cf. Falcioni et al) ont rapporté avoir observé des tumeurs cardiaques chez des rats, consécutives à l'exposition à des radiofréquences.

En 2019, après la publication notamment des études réalisées par le NTP, puis la publication annoncée des résultats de l'étude MobiKids sur les enfants, l'Anses a engagé le processus de mise à jour de son expertise sur la cancérogénicité de l'exposition aux radiofréquences.

En 2020, l'Icnirp a proposé de réviser les recommandations et les valeurs limites d'exposition aux champs électromagnétiques de type « Radiofréquences » (RF).

## 1 – Rappels historiques des 1ers avis de l'Anses (2003 à 2024)

En 2021, l'Anses a publié un rapport d'expertise collective relatif à l'« exposition de la population aux champs électromagnétiques liée au déploiement de la technologie de communication « 5G » et effets sanitaires associés », suite à la saisine 9 janvier 2019 par les ministères en charge de la santé, de l'environnement et de l'économie pour la réalisation de cette expertise.

En 2022, après un travail d'expertise dédié aux effets sanitaires potentiels liés aux technologies « 5G », publié, l'Anses a mis à disposition, dans le cadre d'une consultation publique, son rapport d'expertise consacré aux effets éventuels de l'exposition aux champs électromagnétiques radiofréquences sur l'apparition du cancer.

En 2023, l'Anses a rendu un avis relatif aux lignes directrices visant à limiter l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques (100 kHz – 300 GHz).

En 2024, l'Anses a lancé une consultation publique avant la restitution de son rapport d'expertise intitulée « Radiofréquences et Cancers ».

## 2 - Résultats de nombreux travaux épidémiologiques variables (quantité d'informations)

Il est évident que la quantité d'informations provenant des travaux épidémiologiques varie considérablement d'une localisation anatomique à une autre. Si les données sont nombreuses pour le cerveau et, dans une moindre mesure, pour le sang, elles sont rares ou inexistantes pour d'autres organes, en raison d'une exposition réduite aux radiofréquences émises par les téléphones mobiles.

Dans le cerveau, la majorité des études disponibles, notamment les cohortes, ne rapporte pas d'effet cancérogène des radiofréquences.

Quelques études cas-témoins indiquent des effets sur des sous-populations de petite taille et fortement exposées, mais les résultats de ces études souffrent souvent d'un manque de cohérence interne et pourraient être affectés par des biais de classement concernant l'évaluation de l'exposition.

Les études concernant le sang ne montrent pas de relation entre l'exposition aux radiofréquences et l'incidence de leucémie ou de lymphomes.

## 2 - Résultats de nombreux travaux épidémiologiques variables (quantité d'informations)

Pour les autres organes, seules deux études de cohorte, de nature exploratoire, sont disponibles:

- L'une ne rapporte pas d'effet cancérogène pour les localisations étudiées.
- L'autre ne rapporte pas non plus d'effets, à l'exception des cancers cutanés non mélanocytiques et de certains cancers de la zone abdominale (prostate, vulve, vessie), mais ces résultats sont isolés, ne prennent pas en compte d'importants facteurs de confusion et ne permettent donc pas de tirer des conclusions définitives.

### 3 – Conclusion et synthèse de l'ensemble de ces nombreuses études épidémiologiques

En résumé, considérant les technologies utilisées et leurs usages à ce jour, l'ensemble des données épidémiologiques ne permet pas de conclure à un effet cancérogène des radiofréquences chez l'humain.

Cependant, un expert a émis une position minoritaire au sujet des effets sur le cerveau pour lequel il porte une appréciation différente, explicitée en annexe 3 du rapport d'expertise: il considère que, globalement, les radiofréquences ont un effet possible sur la cancérogénèse chez l'humain.

## 4 – Une journée d'échanges suite à la consultation publique du rapport d'expertise

Dans la perspective de recueillir des commentaires éventuels sur ce travail d'expertise, l'Anses a procédé à une consultation publique du rapport établi par le groupe d'experts « radiofréquences et cancer » de l'Anses et le Comité d'experts spécialisé « Évaluation des risques liés aux agents physiques et aux nouvelles technologies ».

Elle s'est déroulée du 30 septembre 2024 au 25 novembre 2024 et vise à recueillir des commentaires sur le contenu scientifique du rapport d'expertise mis en consultation, qui pourront être pris en compte, le cas échéant, en vue de l'élaboration du rapport d'expertise final et de l'avis de l'Agence.

Les commentaires reçus conformes aux modalités de dépôt prévues ci-dessous seront analysés et publiés dans une annexe au rapport final. Sauf demande expresse d'anonymat, le nom de l'auteur du commentaire, son organisme d'appartenance et sa fonction seront également communiqués.

## 4 – Une journée d'échanges suite à la consultation publique du rapport d'expertise

Une journée d'échanges sera organisée par l'Anses à Paris le vendredi 31 janvier 2025, au cours de laquelle seront présentées notamment une analyse des commentaires reçus ainsi que les principales évolutions envisagées du rapport d'expertise.

La participation à cette journée d'échanges sera uniquement accessible aux personnes ayant commenté le rapport et qui en feront la demande lors de la transmission de leurs commentaires :

<https://www.anses.fr/fr/content/consultation-publique-anses-radiofréquences-cancer>

## 5 – débat et questions

Merci pour votre attention !